

Conseil Municipal du

5 février 2018

à 18h00

N°ordre	12
N° identifiant	2017-0375

Rapporteur(s)	M. Michel BERTHIER
Date de la convocation	16/01/2018

**Titre** 74 - Dotations, subventions et participations - Opération 1438 "Patrimoine culturel" - Demande de subventions pour l'année 2018 pour le projet de Villa BLOCH auprès de l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT),de la région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Vienne dans le cadre du contrat d'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne (ACTIV2)

Président de séance	Mme Laurence VALLOIS-ROUET
Secrétaire(s) de séance	M.BLANCHARD François et Mme BREUILLE Coralie

Membres en exercice	53	
Quorum		

Présents	41	Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - Mme Jacqueline GAUBERT - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - Mme Patricia PERSICO - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. François BLANCHARD - Mme Régine FAGET-LAPRIE - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU <b>Adjointes</b> Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Nicole BORDES - M. Daniel HOFNUNG - M. Yves JEAN - Mme Francette MORCEAU - M. El Mustapha BELGSIR - Mme Michèle HENRI - Mme Christine BURGERES - M. Patrick CORONAS - M. Laurent LUCAUD - Mme Anne GERARD - Mme Diane GUERINEAU - Mme Clotilde BALLON - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Philippe PALISSE - M. Jean-José MASSOL - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Jacques ARFEUILERE - Mme Manon LABAYE - M. Alain VERDIN - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Coralie BREUILLE - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Peggy TOMASINI <b>Conseillers municipaux</b>
----------	----	---

Absents	3	M. Alain CLAEYS - <b>Maire</b> M. Aurélien TRICOT <b>Adjoint</b> M. Jean-Baptiste RICCO <b>Conseiller Municipal</b>
---------	---	---

Mandats	9	Mandants	Mandataires
		M. Jean-Marie COMPTE	M. Michel BERTHIER
		M. Jules AIME	M. Abderrazak HALLOUMI
		Mme Martine APERCE	Mme Valérie FRANCHET-JUBERT
		Mme Marie-Dolorès PROST	Mme Jacqueline DAIGRE
		M. Edouard ROBLOT	Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT
		Mme Aïcha HOUSSEIN	M. Alain VERDIN
		M. Frédéric BOUCHAREB	M. Jean-José MASSOL
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Nicole BORDES
		Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIERE	M. Patrick CORONAS

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de 1 à 9, puis 17, puis de 10 à 20.  Sortie de M. François BLANCHARD. Retour de M. Francis CHALARD.
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	2- Commission du Bien vivre ensemble et de la vie dans les quartiers
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Culture-Patrimoine Direction Coordination Culture - Patrimoine
------------------	--

## 1/ Présentation du projet et objectifs :

En 2005, la Ville de Poitiers a décidé l'acquisition de la propriété de l'écrivain et intellectuel Jean-Richard BLOCH, dite « La Mérigotte » dans l'objectif d'y développer un projet culturel, permettant de rendre hommage à Jean-Richard BLOCH, d'assurer la pérennité de la maison et la conservation du patrimoine. Conciliant valorisation du patrimoine matériel et immatériel autour de Jean-Richard BLOCH, développement de la création artistique contemporaine et médiation culturelle auprès de tous les publics, le projet de la Villa Bloch permettra d'honorer dignement et justement la mémoire de Jean-Richard BLOCH, intellectuel marquant du XXème siècle mais trop peu connu, qui avait fait de Poitiers sa ville.

La propriété de la Mérigotte est composée de 3 éléments principaux :

- La maison principale, d'une superficie de 260 m<sup>2</sup> ;
- L'ancienne « maison du gardien », d'une superficie de 80 m<sup>2</sup> ;
- Le parc arboré, considéré comme un espace public, d'une superficie de 3 ha.

En écho à la générosité et à l'humanisme de Jean-Richard BLOCH, qui a accueilli beaucoup d'artistes en exil pour leur permettre de continuer à créer librement, un des espaces de résidence de la Villa Bloch sera réservé à un auteur fuyant le régime répressif de son pays d'origine.

A cette fin, la Ville de Poitiers vient d'adhérer au réseau international ICORN (International Cities of Refuge Network), constitué de 65 villes de par le monde (New York, Amsterdam, Bruxelles, Barcelone, Stockholm, Paris...). L'adhésion au réseau ICORN encrera la fidélité à l'esprit de Jean-Richard BLOCH, qui a œuvré toute sa vie à la défense de la liberté d'expression et offrira pour Poitiers une nouvelle ouverture culturelle sur le monde.

Dans la maison principale, 3 artistes seront accueillis : un auteur et deux artistes plasticiens en connexion avec les ateliers de Bellejouanne.

Au sein de la maison principale, le bureau de Jean-Richard BLOCH sera reconstitué, avec sa bibliothèque et ses meubles d'origine, actuellement conservés à la Médiathèque François-Mitterrand, et ouvert à la visite trois ou quatre fois par an autour de manifestations d'envergure, telles que les Journées Européennes du Patrimoine, les Editeuriales, etc.

L'écrin de verdure que constitue le parc arboré pourra être utilisé régulièrement pour des manifestations culturelles, en lien avec la vie de la Villa et l'actualité culturelle du territoire.

Un programme de médiation sera développé en lien avec les artistes accueillis, en partenariat avec les structures culturelles, éducatives, universitaires et sociales notamment, afin que les artistes présents dans la Villa Bloch puissent rencontrer les publics les plus larges possibles.

Afin de pouvoir inscrire la Villa Bloch parmi les principaux acteurs de la résidence en France et dans le monde, un partenariat avec la Cité Internationale des Arts, fondation d'utilité publique qui accueille en résidence à Paris plus de 300 artistes du monde entier, sera mis en place.

## 2/ Programme de travaux :

Les travaux consisteront à rénover la maison principale et la maison du gardien. Une première phase de travaux sera consacrée au désamiantage et recouvrement du plomb, puis le remplacement des menuiseries extérieures bois ainsi que la révision des volets.

Les travaux s'échelonneront ensuite afin de :

- renforcer les planchers bois la partie extension de la maison ;

- isoler les planchers hauts de la cave et des combles ;
- réhabiliter les locaux de la maison principale (cloisons, sols, plafonds, finitions) ;
- isoler les murs extérieurs par doublage intérieur sur la maison du gardien ;
- démolir le plancher bois haut du salon dans la maison du gardien :
- isoler les murs extérieurs ;
- refaire l'électricité, la ventilation, la plomberie, les sanitaires et le chauffage pour les deux ensembles.

En aménagements extérieurs, il s'agira de :

- créer une station et une rampe d'accès à la maison pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR), et reprise ponctuelle de la voirie en enrobé devant la maison ;
- mettre en place un garde corps et faire une reprise d'un muret détérioré pour les escaliers extérieurs.

### **3/ Montant des travaux et calendrier :**

- début des travaux : avril 2018
- date de livraison prévue : 30 septembre 2018

### **4/ Plan de financement : en HT**

DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
-Désamiantage	19 500	Fonds propres (32%)	96 000
-Menuiseries extérieures	62 000	Etat - FNADT (25%)	75 000
-Démolition, renforcement, isolation et réhabilitation (cloisons, sols, plafonds, combles)	89 500	Région (contrat 25%)	75 000
-Electricité, ventilation, plomberie, sanitaires et chauffage	113 000	Département (ACTIV 2 18%)	54 000
-Aménagements extérieurs	16 000		
<b>TOTAL</b>	<b>300 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>300 000</b>

Deux subventions correspondant à 25% du coût HT des travaux seront sollicitées auprès de l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), ainsi que de la Région Nouvelle Aquitaine. Une subvention correspondant à 18% du coût HT des travaux sera demandée au Département de la Vienne dans le cadre d'ACTIV (Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne)

Après examen, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant :

- à solliciter l'obtention des aides financières suivantes d'un montant de :
  - 75 000 € auprès de l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT),
  - 75 000 € auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine,
  - 54 000 € auprès du Département de la Vienne dans le cadre du contrat ACTIV 2 (Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne) ;
- à signer tous les documents nécessaires à la bonne consécration de cette opération notamment en vue de l'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires ;
- à signer tous documents relatifs à l'obtention et l'exécution des subventions.

POUR	49	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	1	M. François BLANCHARD

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopte

Affichée le	8 février 2018
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	7 février 2018
Identifiant de télétransmission	086-218601946-20180205-Imc179708-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions